

**L'ASSOCIATION SPORTIVE
DE SAINT-MICHEL**

Année scolaire 2016 – 2017

PRESENTATION DU LIVRET

Les élèves de Saint-Michel ont la possibilité de pratiquer de nombreuses activités sportives en dehors des heures d'EPS. Aussi, nous avons décidé de réaliser ce livret afin d'améliorer la communication concernant l'Association Sportive de l'établissement.

Ainsi, vous trouverez dans ce livret les principales informations relatives à notre AS, à savoir :

- **Les objectifs de l'Association Sportive de Saint-Michel.**
- **La programmation des activités proposées.**
- **Les règles de fonctionnement de l'Association Sportive.**

Vous remerciant de l'attention portée à ce livret, nous vous conseillons, pour plus d'informations, de vous adresser directement au professeur d'EPS responsable de l'activité.

Les professeurs d'EPS

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-MICHEL

L'Association Sportive de Saint-Michel permet aux élèves volontaires de pratiquer une ou plusieurs activités sportives en dehors des heures d'EPS. **Les entraînements ont lieu tous les jours de la semaine entre 12h et 13h et aboutissent généralement à des compétitions sportives inter-établissements.** Ces compétitions se déroulant habituellement le mercredi après-midi.

L'AS de Saint Michel est affiliée à l'UGSEL 74 dont le rôle est de « de promouvoir, orienter et coordonner l'Education Physique et la pratique des sports, d'activités de loisirs et de culture dans les établissements du 1^{er} et du 2nd degré, de l'Enseignement catholique de Haute-Savoie ». Le projet éducatif de l'UGSEL a pour objectif, au travers des expériences sportives proposées, le développement global de l'enfant et du jeune, tant dans sa dimension humaine et spirituelle que dans sa relation avec le monde qui l'entoure.

Notre volonté est de faire vivre l'Association Sportive comme un lieu d'éducation, de former les jeunes à l'organisation et à la prise de responsabilité, de leur transmettre le goût de l'effort et de la persévérance et de les initier à la vie associative.

L'animation étant assurée par six enseignants d'EPS, les activités proposées sont multiples et variées.

PROGRAMMATION DES ACTIVITES

Activité	Responsables	Public	Jour	Horaire	Lieu	Période
Handball	N. Baud P. Dutro P. Ruivet	Collège	Lundi Mardi Jeudi	12h/13h	Saint Michel	1er trimestre (2ème trimestre)
	V. Avet l'Oiseau	Lycée Filles	Lundi	12h/13h	Balmettes	1er trimestre (2ème trimestre)
	L. Rochoux	Lycée Garçons	Mardi Mercredi	12h/13h	Balmettes Saint Michel	1er trimestre 2ème trimestre (3ème trimestre)
Volley-ball	V. Avet l'Oiseau	4 ^{ème} /3 ^{ème} Lycée	Mardi	12h/13h	Saint Michel	Jusqu'à Toussaint
Futsal	L. Rochoux	Lycée	Mardi Mercredi	12h/13h	Balmettes Saint Michel	1 ^{er} trimestre 2 ^{ème} trimestre (3 ^{ème} trimestre)
	L. Rochoux N. Baud	4 ^{ème} /3 ^{ème}	Lundi ou Mardi	12h/13h	Saint Michel	3 ^{ème} trimestre

Rugby	P. Ruivet	Collège	Mercredi ou Jeudi	12h/13h	Saint Michel	1 ^{er} trimestre
Gymnastique	P. Binet	Collège	Lundi Mardi Mercredi	12h/13h	Saint Michel	1 ^{er} trimestre 2 ^{ème} trimestre (3 ^{ème} trimestre)
Cross-country	N. Baud	Collège Lycée	Mercredi	14h/15h30	Selon programme distribué	1 ^{er} trimestre
Musculation	J. Flores Garcia	Lycée	Lundi Vendredi	12h/13h	Saint Michel	1 ^{er} trimestre 2 ^{ème} trimestre
Badminton	V. Avet l'Oiseau	Collège Lycée	Vendredi	12h/13h	Saint Michel	A partir de Toussaint
Tennis de table	P. Dutro N. Baud	Collège Lycée	Lundi Mardi	12h/13h	Saint Michel	A partir de janvier
Athlétisme	V. Avet l'Oiseau J. Flores Garcia	Collège Lycée	A définir	A définir	Saint Michel	3 ^{ème} trimestre

Ce Tableau est susceptible de modifications en fonction de la motivation des élèves et du niveau de compétition atteint.

Les compétitions ont lieu le mercredi après-midi. Leur nombre est variable selon l'activité pratiquée.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

- L'Association Sportive de Saint-Michel s'adresse à tous les élèves volontaires du collège et du lycée.
- **Une participation financière de 12,80 euros** est à verser à l'ordre de l'AAESL Saint Michel (frais d'adhésion à l'AS : 6 euros par élève et cotisation UGSEL : 6,80 euros par famille). Merci de vérifier votre facture du 1^{er} trimestre.
- La licence UGSEL autorise la participation aux compétitions mais ne couvre pas les élèves en cas d'accident. **Il convient donc à chaque famille de souscrire auprès de son assurance une garantie individuelle accidents, assistance et responsabilité civile couvrant la participation à l'Association Sportive.**
- Les élèves qui participent aux entraînements de l'Association Sportive s'engagent à participer aux compétitions sportives organisées par l'UGSEL.
- Aucun engagement en compétition ne sera fait pour une activité dont l'encadrement n'est pas assuré dans le cadre de l'Association Sportive de Saint-Michel.
- Le déplacement des élèves qualifiés en championnat se fait obligatoirement en présence d'un professeur d'EPS responsable.
- Les élèves qualifiés doivent impérativement faire partie du déplacement organisé, sous peine de non-participation au championnat.

- Pour les championnats de France, une participation financière est à verser pour couvrir environ la moitié des frais d'hébergement, de restauration et d'engagement. Les frais de déplacement sont pris en charge par l'UGSEL 74 et l'AS de Saint Michel ainsi que la seconde moitié des frais d'hébergement, de restauration et d'engagement.

- Cette contribution financière ne doit pas être un obstacle à la participation d'un élève. N'hésitez pas à contacter le responsable de l'activité en cas de difficulté.

- L'adhésion à l'Association Sportive implique le respect du règlement. Chaque élève s'engage à faire preuve de fair-play et à respecter les consignes données par le responsable.

- **Tout élève souhaitant participer aux activités de l'Association Sportive de Saint Michel s'engage à respecter ces règles de fonctionnement.**